ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Infirmières et infirmiers exerçant en libéral

Question écrite n° 18433

Texte de la question

Mme Isabelle Valentin alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation des infirmiers et des infirmières exerçant en libéral. Le Président de la République a voulu organiser un grand débat. C'est dans ce cadre que les infirmiers libéraux d'Auvergne-Rhône-Alpes ont mené une enquête publique. Le but de cette enquête est précisément de faire remonter l'ensemble des réponses des infirmiers et infirmières directement au Gouvernement par l'intermédiaire de la représentation nationale. Le résultat est éloquent et doit amener une prompte action du Gouvernement. Effectivement, le mal-être et le sentiment de précarité de l'exercice de la profession semblent prédominer. Bon nombre d'entre eux se sentent délaissés par le Gouvernement et frustrés de ne pas pouvoir utiliser pleinement leurs compétences. L'infirmier, c'est la personne de confiance, celui sur lequel le patient s'appuie tous les jours. Bien au-delà de leur mission, les infirmiers ouvrent les volets, font le thé, apportent le pain, etc. C'est, pour certains, la seule personne qu'ils voient dans la journée. L'infirmier, c'est aussi le lien social et surtout le rayon de soleil qui entre dans les foyers. Leurs aspirations sont concrètes et leurs propositions sont tout aussi claires : ils souhaitent légitimement être associés à la réflexion sur le système de santé, créer un statut d'infirmier de famille, casser les codes du « tout médecin » etc. Par ailleurs, ils interpellent le Gouvernement sur la convention infirmière qui n'est toujours pas signée malgré des mois d'âpres négociations, à l'heure où l'accès aux soins n'a jamais été aussi inégalitaire et où la demande de santé jamais aussi forte. Car si l'on veut développer le maintien à domicile, on doit s'en donner les moyens en adaptant les conditions de travail des professionnels de santé et en valorisant leur travail au quotidien. Alors, elle lui demande si elle compte prendre de promptes mesures pour y pallier et, plus précisément, si elle compte signer la convention infirmière.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Valentin
Circonscription : Haute-Loire (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 18433
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 2 avril 2019, page 2931
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)